

Le département CJ

- [Organisation du département](#)
- [L'équipe CJ](#)
- [Organisation des études](#)
- [Le programme](#)
- [Calendrier 2025/2026](#)

Organisation du département

Le **chef de département** gère le département (budget, fonctionnement et investissements, personnels, pédagogie, atelier, recrutement, relations extérieures, communication du département (site web, réseaux sociaux, ...)) et préside les jurys de fin de semestre et d'attribution du BUT.

Les propositions de ces jurys sont effectuées au grand jury de l'IUT présidé par le Directeur de l'IUT qui valide ces propositions.

Il est assisté par :

- **Un directeur des études** qui s'occupe de la constitution des groupes d'étudiants, de la gestion des locaux, des emplois du temps et des problèmes de fonctionnement liés aux enseignements, de la gestion des notes, et de l'Intranet.
- **Des enseignants** effectuant des tâches pédagogiques annexes comme la gestion des stages, des projets, les infos-lycées...

Le chef de département et le directeur des études sont membres du comité de direction avec leurs collègues des autres départements, le Responsable du Service de Formation continue, le Chef des Services Administratifs et le Directeur.

Le comité de direction se réunit une fois par semaine.

Le Chef de Département est membre de l'Assemblée des Directeurs de Département CJ qui coordonne leurs actions à l'échelle nationale.

L'Assemblée se réunit tous les deux mois. Le programme de formation est mis à jour par une Commission Pédagogique Nationale tous les sept ans.

Utilisation des salles :

Une salle informatique équipée d'une imprimante en réseau est mise à la disposition des étudiants en accès libre.

Ces derniers doivent respecter la charte informatique de l'URCA, et tout manquement conduira à des sanctions.

L'équipe CJ

Le département est composé d'enseignants permanents à l'IUT et d'intervenants extérieurs, le plus souvent des professionnels.

| Nom | Fonction | Mail |
|-----------------------------|---|--|
| Anne-Sophie LAVEFVE | Cheffe de Département | anne-sophie.lavefve@univ-reims.fr |
| Sandrine PIAT-MILLOT | Directrice des Etudes | sandrine.piat@univ-reims.fr |
| Laure SARRAZIN | Responsable du parcours Entreprise et association en alternance | laure.sarrazin@univ-reims.fr |
| Hélène COUTURIER | Assistante | helene.couturier@univ-reims.fr 03 25 42 46 00 |

| Nom | Fonction | Nom | Fonction |
|-----------------------------|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| Laure SARRAZIN | Economie, Comptabilité, Droit | Valérie MARIOT | Recherche documentaire |
| Fabien MICHELIN | Gestion, Comptabilité, Fiscalité, Informatique, Référent stage | Olivier LAURENS | Relations sociales de l'entreprise |
| Christine BRAGANTINI | Rédaction d'actes | Sandrine PIAT-MILLOT | Anglais |
| Julien MARGUIN | Droit public | Anne GIRAUDET DE BOUDEMANGE | Droit du numérique |
| Gilles DARMON | Droit privé | Marie-Mathilde DUCOIN RICHARD | Droit pénal |
| Laetitia DE BIASI | Commandes publiques | Pascal CERNIK | Culture générale |
| Aurélien LORIG | Expression-communication | Christophe SIMONNOT | Droit immobilier |
| Gérard GALIPIENZO | Informatique | Alexandre DIRINGER | Rédaction d'actes |
| Hélène BUREAU-MERLET | Droit privé | Sandra RADET | Expression professionnelle |
| Amel NJEHI | Droit public et droit privé | Pascal CERNIK | Culture générale |
| Anne-Sophie LAVEFVE | Droit privé | Nicolas PAUPE | Droit notarial |

| | | | |
|------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Arnaud VILLIERS | Préparation concours | Stéphanie SARDIN | Droit des entreprises en difficultés |
| Mathias BOISSET | Préparation concours | Anne MARGERY | Anglais |

Horaires d'ouverture du secrétariat* :

| | <i>Matin</i> | | <i>Après-midi</i> | |
|-----------------|--------------------|---------------------|-------------------|-------|
| <i>Lundi</i> | 7h45 | 12h30 | 13h30 | 17h00 |
| <i>Mardi</i> | 7h45 | 12h30 | 13h30 | 17h00 |
| <i>Mercredi</i> | 7h45 | 12h30 | 13h30 | 16h30 |
| <i>Jeudi</i> | 7h45 | 12h30 | 13h30 | 17h00 |
| <i>Vendredi</i> | 7h45 (Télétravail) | 11h30 (Télétravail) | fermé | |

*sous réserve de modifications - voir horaires affichés sur place.

Organisation des études

L'Assiduité

La présence est obligatoire aux Cours Magistraux (CM) promo complète, Travaux Dirigés (TD) groupe de 28, Travaux Pratiques (TP), groupe de 14, et **Situation d'apprentissage et d'évaluation (S.A.E.)** et à toutes les activités pédagogiques (projets, remise de copie, réunions d'information...).

Le contrôle des absences (feuille d'émargement) est géré par les enseignants qui répercutent l'information sur l'intranet.

Les règles sont les suivantes :

- Les horaires des cours sont impératifs. Aucun étudiant ne sera accepté en cours avec un retard. Ce retard sera comptabilisé par une absence au cours.
- Quelle que soit la nature de l'absence ou du retard l'étudiant doit remplir un billet d'absence électronique directement via l'intranet.
- Si un étudiant est obligé de s'absenter pour des raisons valables (convocation officielle, examens médicaux), il doit prévenir au plus tôt le secrétariat CJ. En cas de raison médicale, il doit prévenir le jour même par téléphone ou mail le secrétariat et un certificat est à envoyer au secrétariat dans les 48 heures suivant le début de l'absence. Aucune justification d'absence ne sera acceptée passé un délai de 7 jours après la reprise des cours.
- L'étudiant ne prendra aucun rendez-vous pendant les horaires d'enseignement et les jours de contrôle de connaissances (en classe complète, en TD ou en TP).
- Tout étudiant ayant des absences non justifiées sera convoqué devant un jury d'absences pour évoquer la situation et les enjeux.
- Chaque absence non justifiée entraînera une sanction de 0.5 point, par absence, sur la moyenne du module où l'étudiant a été absent.
- En cas d'absence prolongée ou d'absences répétées sans justification, après avoir été convoqué par le chef de département et/ou le directeur des études, l'étudiant
- n'ayant pu expliquer ces absences sera prévenu par courrier recommandé avec AR et sera considéré comme étant démissionnaire dès réception du courrier, conformément aux textes en vigueur.
- La scolarité sera immédiatement prévenue des absences répétées et injustifiées de l'étudiant. La scolarité parviendra le service des bourses et la préfecture le cas échéant.
- Le total des absences non justifiées sera porté sur tous les documents remis à l'étudiant.
- Chaque étudiant peut faire le point de ses absences sur l'intranet de l'IUT.

Le programme

Les étudiants acquièrent une forte polyvalence, fondée à la fois sur la maîtrise des disciplines juridiques fondamentales et techniques et sur l'acquisition de compétences en communication permettant une intégration professionnelle optimale. L'accent est également mis sur la maîtrise des méthodes de travail individuel et en équipe et sur le développement de l'autonomie et de l'initiative.

Le cursus BUT est organisé en 6 semestres. Les enseignements s'organisent sur 3 ans autour de l'acquisition de quatre compétences professionnelles : Piloter, Conseiller, Sécuriser et Rédiger dans les domaines juridique, financier et organisationnel. En 2e année, l'étudiant choisit le parcours Administration et Justice (notamment préparation aux concours de catégorie A et B) ou le parcours Entreprise et Association (préparation aux métiers de juriste d'entreprise).

Les enseignements couvrent les domaines suivants :

DROIT FONDAMENTAL

Droit privé : introduction générale au droit, droit des personnes, droit de la famille, droit des obligations, contrats spéciaux, droit processuel, droit pénal

Droit public : droit constitutionnel, droit européen, droit administratif

DROIT ET ENTREPRISE

Droit des affaires : droit commercial général, droit des sociétés, droit fiscal, droit des procédures collectives

Droit social : rapports individuels et collectifs du travail

Comptabilité, finance et économie d'entreprise : analyse financière, coûts et résultats, gestion prévisionnelle

COMMUNICATION

TIC (Technologies de l'information et de la communication) : recherche documentaire, tableur, présentation multimédia

Techniques d'expression et de communication : méthodologie et expression juridique, langues étrangères appliquées aux affaires

Le programme national du B.U.T. est disponible sur l'intranet de l'IUT :

<https://intranetv3.iut-troyes.univ-reims.fr/fr/but/>

Calendrier 2025/2026

Vous pouvez retrouver le fichier calendrier 2025/2026 ci-dessous :

[Calendrier 2025/2026.pdf](#)